



Fonds de solidarité du Rotary

Fonds de solidarité du Rotary	Ce fonds a été créé le ... grâce à la donation effectuée à la Ligue fribourgeoise contre le cancer par les Clubs Rotary du canton de Fribourg. Ceux-ci ont uni leurs forces et ressources pour apporter aux enfants et familles que la survenue du cancer confronte à de grandes difficultés une aide matérielle ciblée, adaptée à chaque situation particulière et rapidement accessible.																
Bénéficiaires	Familles avec un enfant malade du cancer.																
Incidence	<p><i>Incidence annuelle des cas de cancers chez les enfants dans le canton de Fribourg (source : Registre des tumeurs)</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Années</i></th> <th><i>< 15 ans</i></th> <th><i>entre 15 et 20 ans</i></th> <th><i>Total</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2006</td> <td>6</td> <td>1</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>2007</td> <td>15</td> <td>2</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>11</td> <td>0</td> <td>11</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Incidence en général</i></p> <p>Les taux d'incidence établis par les Registres des tumeurs portent sur la fréquence des différents types de cancer chez les hommes et les femmes, mais ne disent pas grand-chose sur la situation familiale des personnes touchées. Selon les recherches et les données existantes on peut toutefois affirmer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'ensemble le cancer est plus rare chez les enfants et les jeunes adultes (20 à 45 ans) que chez les personnes plus âgées ; - les familles avec des enfants en bas âge et les familles monoparentales ont été identifiées comme étant des groupes à risque de précarité particulier ; - dans ce groupe d'âge les femmes semblent deux fois plus touchées que les hommes ; - les frais augmentant avec la taille de la famille. <p><i>Données relatives aux familles</i></p> <p>L'expérience et les recherches montrent que la survenue du cancer a des répercussions économiques particulièrement lourdes pour les familles avec de jeunes enfants, que le cancer frappe un enfant ou l'un des parents.</p> <p>En 2009, la Ligue fribourgeoise a suivi 12 familles avec un enfant malade du cancer et 13 familles avec enfants mineurs dont un parent était touché par la maladie.</p>	<i>Années</i>	<i>< 15 ans</i>	<i>entre 15 et 20 ans</i>	<i>Total</i>	2006	6	1	7	2007	15	2	17	2008	11	0	11
<i>Années</i>	<i>< 15 ans</i>	<i>entre 15 et 20 ans</i>	<i>Total</i>														
2006	6	1	7														
2007	15	2	17														
2008	11	0	11														

Prestations	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'un des parents de l'enfant malade du cancer de diminuer ou interrompre son activité professionnelle durant une période de 3 à 6 mois pour pouvoir assurer une présence quotidienne auprès de l'enfant hospitalisé. - Apporter une aide à la prise en charge et à la garde de la fratrie, afin de préserver autant que possible une qualité de vie à l'ensemble des enfants de la famille et prévenir des conséquences traumatisantes. - Permettre à la famille de bénéficier d'un « bol d'air » : <ul style="list-style-type: none"> o sous la forme d'un séjour d'une à deux semaines pour toute la famille dans un appartement à la montagne ; o par le financement d'activités de ressourcement appropriées : camps de vacances, ateliers d'expression ou d'art thérapie, groupes de soutien.
Budget provisionnel	<p><i>Budget provisionnel par famille</i></p> <p>Les coûts des prestations décrites ci-dessus sont évidemment variables. Sur la base des situations investiguées en 2009, nous pouvons dire qu'ils varient de Fr. 1'000.- à parfois Fr. 10'000.- par situation.</p> <p>Une moyenne de 2'000.- à 4'000.- par situation nous paraîtrait être une bonne base de référence.</p>
Evaluation des besoins, procédure	<p>L'évaluation du montant de l'aide nécessaire est effectuée par les assistants sociaux de la Ligue fribourgeoise contre le cancer. Elle tient compte de la capacité financière de la famille et de l'ensemble des frais supplémentaires engendrés par la survenue du cancer. Les directives pour les aides financières accordées par les ligues contre le cancer servent de base pour l'évaluation des besoins.</p> <p>La demande est adressée à la direction de la Ligue, qui se prononce dans les 10 jours à réception de la demande. Les bénéficiaires sont informés par la Ligue sur la contribution accordée par le Fonds de solidarité du Rotary.</p>
Suivi des affectations	<p>La Ligue adresse une fois par an, pour le 30 mars, un rapport d'affectation aux Clubs Rotary. Ce rapport informe sur le nombre et le genre d'aides accordées et la répartition géographique par districts, mais préserve l'anonymat des bénéficiaires et le respect des règles de confidentialité inhérentes à l'accompagnement des familles concernées.</p>

Pour la Ligue : Février 2010/ Rose-Marie Rittener et Sabina d'Alessandri

Engagement Rotary	<p><i>Le projet portera sur 3 ans, 2011, 2012 et 2013.</i></p> <p><i>Un montant de CHF 40'000.- par an est mis à disposition de la ligue Fribourgeoise pour alimenter ce fonds de solidarité</i></p>
Financement	<p><i>Une commission sera créée pour rechercher une ou des actions communes à tous les clubs Fribourgeois afin d'assurer le financement de ce fonds.</i></p>
Préavis de clubs	<p><i>Les représentants préavisent favorablement le projet. Ils s'engagent à le présenter au sein de leur club.</i></p>

Pour le Rotary : modifications Mars 2010/ V. Thalmann